

Adresse de la société populaire de Saint-Mards (en-Othe, Aube),  
lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Saint-Mards (en-Othe, Aube), lors de la séance du 30 brumaire an III (20 novembre 1794).  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 428-429;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_18463\\_t1\\_0428\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18463_t1_0428_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

qu'elle renferme, nous nous sommes levés en masse, y avons applaudi par des cris répétés. Vive la République, vivent nos dignes représentans; nous en avons arrêté la lecture pendant trois jours de decadi, et nous avons de nouveau juré de soutenir la liberté et l'égalité, et de demeurer étroitement unis à la Convention nationale unique espoir et seul point de raliement des vrais Republicains.

Vous mérités de plus en plus notre confiance, citoyens Représentans et vous l'avés toutte entière, demeurés a votre poste, et ne le quittés que lorsque la liberté et la République ne seront plus en danger, soyés fermes, imittés nos braves deffenseurs qui journellement font des prodiges de valeur, et terrassent nos enemis exterieurs coalisés; de votre coté, frapés du glaive de la loi, tous ceux qui sont disseminés dans l'intérieur de la République; considérés comme tels et punissés les anarchistes, ces patriotes exclusifs et contre révolutionnaires, tous ceux qui ont abusé de leurs places pour opprimer le peuple, et tous les scelerats qui ont egorgé et conduit à l'échaffaud des milliers de victimes, désja la hache nationale est suspendue sur la teste de quelques uns et les frapera sans doute bientôt, mais citoyens Représentans, ce n'est pas à Nantes seul que le crime avoient de ces monstres, ecouttés le peuple de tous les departemens, faites vous rendre compte de tous les anarchistes, de tous ces hommes en place qui en ont abusé pour opprimer et vexer le peuple, et dilapider la fortune publique, de tous ces prétendus patriottes a prix d'argent qu'ils employoient a des orgies et une debauche scandaleuse et injurieuse à l'humanité, enfin de ces hommes de sang; vous saurés qu'il en existe dans d'autres cités et jusques dans des petites communes, ne faites grace a aucun et que tous soient punis suivant la gravité de leurs forfaits, maintenés jusqu'à la paix, Citoyens Représentans le Gouvernement Revolutionnaire dans toute sa pureté, ne souffrés pas qu'aucun individu, qu'aucune corporation s'éleve au dessus de la volonté nationale, ursupe sur vous le moindre des droits que le peuple vous a confiés, et desobeisse a vos decrets aux quels nous ne cesserons de rendre hommage, recevés notre adhésion particulière sur celui du 25 vendémiaire qui deffend touttes correspondances en nom collectif entre sociétées.

Vive la République, vive la Convention nationale, tels sont les sentimens de la société populaire, du conseil général, et du peuple en masse de la commune de Saint-Amand.

Fait et arrêté le neuf brumaire l'an troisième de la République une et indivisible.

*Suivent 59 signatures.*

### 37

**La société populaire de Sisteron, département des Basses-Alpes, écrit qu'elle n'a pas attendu l'envoi officiel de l'Adresse aux Français pour en faire la lecture et en propager les principes. Elle invite la**

**Convention nationale à l'union; elle ajoute que c'est le faisceau que nul ne pourra rompre.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (80).**

*[La société populaire de Sisteron à la Convention nationale, le 1<sup>er</sup> brumaire an III] (81)*

Égalité, Liberté ou la mort,

Citoyens Représentans,

Nous n'avons pas attendu l'envoi officiel de votre adresse au peuple français pour en faire la lecture a la société. A peine nous est-elle parvenue par les papiers publics, que nous nous sommes empressés d'en instruire nos concitoyens le jour même que nous l'avons reçue, et le decadi suivant.

Retrouvant dans nos coeurs les principes qu'elle professe nous l'avons tous unanimement couverte d'applaudissemens répétés. Elle en recevra de nouveaux, lorsque nous l'aurons reçue officiellement. Oui, Citoyens Législateurs, dans tous les tems, dans toutes les circonstances, la Convention fut toujours la boussole de la société populaire de Sisteron. Elle n'en eut jamais d'autre.

Passionnés pour la liberté et l'égalité, elle ne fera toujours qu'un avec elle et tous les vrais patriotes.

Restés donc fermes a votre poste : vous l'avez juré.

Faites triompher l'unité et l'indivisibilité de la République démocratique de tous ses enemis par la justice, dans l'intérieur et par la force de nos armes, au dehors. Nous, nous la faisons triompher par nos vertus, par notre courage à vous deffendre contre toutes les attaques des pervers quels qu'ils soient. Eh! qui pourroit vaincre des Représentans unis entr'eux et un peuple libre, uni a ses Représentants? C'est le faisceau que les forces d'aucun hercule ne pourront rompre et le noeud gordien que le sabre d'aucun Alexandre ne pourra couper.

Vive la République, une, indivisible et démocratique.

Vive la Convention, mais périssent tous leurs enemis.

*Suivent 86 signatures dont celle de MERMONT, capitaine d'artillerie, commandant par interim et les noms des 28 sociétaires qui ne savent pas signer.*

### 38

**La société de Saint-Mards [en-Othe], département de l'Aube, félicite la Convention sur ses immenses travaux et proteste de son attachement à ses immortels decrets.**

(80) P.-V., XLIX, 308.

(81) C 326, pl. 1423, p. 26.

**Mention honorable, insertion au Bulletin (82).**

[*La société populaire de Saint-Mards à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (83)

Citoyens Représentants,

Les vertus mises tant de fois à l'ordre du jour sont dans ces instans l'ordre de tous les jours. Le peuple françois en silence n'en attendait pas moins de ses fiers représentants, et du chaos des passions qui ont agité la France doit naître le bonheur des François, tel doit être et tel sera, on n'en peut douter, le résultat de vos immenses travaux.

La Convention, centre de l'unité, fut et sera, dans tous les sens, notre point de ralliement, des sentimens énergiques exprimés dans votre adresse à la quelle nous adhérons, en (*illisible*) l'ambitieux et l'intriguant ouvre un champ vaste et sûr aux mesures sûres et vraiment républicaines.

Restez à votre poste. Le génie tutélaire qui préside aux succès de nos armées, veille aux jours des fidèles représentants du peuple François.

Nous soupirons après l'organisation complète de l'instruction publique.

Les membres composant la société populaire de St-Mards, et habitants de la dite commune, chef-lieu de canton du département de l'Aube.

L'an 3<sup>ème</sup> de la République une et indivisible, le trente vendémiaire.

*Suivent 27 signatures.*

**39**

**Les membres de la société populaire de Senlis [Oise] font passer à la Convention leur sentiment sur l'Adresse aux Français, et jurent de ne jamais s'écarter des principes qu'elle renferme.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (84).**

[*La société populaire et régénérée de Senlis aux Représentants du peuple, le 17 brumaire an III*] (85)

Liberté, Égalité, Fraternité ou la mort.

Citoyens Représentants,

Les vrais amis de la Liberté, le sont aussi de la justice; ils ne peuvent trop se repaître de ces immuables principes si énergiquement déve-

(82) P.-V., XLIX, 308.

(83) C 326, pl. 1423, p. 27.

(84) P.-V., XLIX, 308.

(85) C 326, pl. 1423, p. 28.

loppés dans votre adresse au peuple François. Des lectures réitérées en ont été faites au sein de nos séances pour nous et nos concitoyens qui se plaisent à y assister.

Mais nos coeurs ne seroient pas satisfaits, s'ils ne vous témoignent leur reconnaissance du bienfait précieux de cette déclaration des vrais principes de tout gouvernement, digne des hommes.

Des exemples auroient pu déterminer plus tôt cette expression de nos sentimens : Pour être plus tardives, elle n'en est que plus sincère, plus librement offerte, et plus digne de nos Représentans.

Nous n'avons jamais reconnu d'autre autorité que la Convention : nous jurons de n'en jamais reconnoître d'autre et de ne pas souffrir qu'aucune autorité rivale s'élève à côté d'elle. Notre unique point de ralliement sera toujours dans la Convention et notre mot d'ordre sera justice, vertu, probité, républicanisme, union, fraternité, respect à la loi.

Restez fermes à votre poste; nos coeurs et nos bras sont à vous : Maintenez le Gouvernement Révolutionnaire jusqu'à la paix : Achevez d'exterminer les tyrans; consommez votre sublime ouvrage, en conduisant au port, le vaisseau de la République et en affermissant le bonheur des Français.

Vive la République! Vive la Représentation nationale!

A bas les traîtres, les intriguans, les dominateurs, les égoïstes, et tous les dilapidateurs.

*Suivent 31 signatures.*

**40**

**La société populaire de Talmay, département de la Côte-d'Or, proteste de son attachement à la Convention, jure que rien ne pourra l'en séparer.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (86).**

[*La société populaire de Talmay à la Convention nationale, le 10 brumaire an III*] (87)

Représentans du Peuple François,

Les soussignés, réunis en société populaire à Talmay, ont lû à trois séances consécutives votre sublime adresse au peuple François. Elle a été entendue avec le plus vif intérêt et toujours applaudie avec enthousiasme. Nous y avons vû les principes qui ont toujours été gravés dans nos coeurs et que nous n'avons cessés de professer! Puisse cet acte de votre sagesse qui proclame toutes les verus et qui allie l'humanité avec une justice sévère et nécessaire, concilier tous les esprits et ramener sin-

(86) P.-V., XLIX, 308.

(87) C 326, pl. 1423, p. 29.